



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1325**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13055- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CHEMIN DE LA GUIRAMANDE - EMBLEMES RESERVES N° 140, 157, 193, 261  
ET 266 - ACQUISITION DES EMPRISES CORRESPONDANTES.**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.08

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Alexandre GALLESE

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : CHEMIN DE LA GUIRAMANDE - EMBLEMES RESERVES N°140, 157, 193, 261 ET 266 - ACQUISITION DES EMPRISES CORRESPONDANTES. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La parcelle cadastrée section EW n° 47 d'une superficie de 19 030 m<sup>2</sup> est touchée par un ensemble d'emplacements réservés définis par le Plan d'Occupation des Sols au bénéfice de la Ville d'Aix-en-Provence :

- n° 140 Aménagement du carrefour entre le chemin de la Guiramande et le Chemin du viaduc pour 300 m<sup>2</sup> environ,
- n° 157 Elargissement chemin de la Guiramande pour 2050 m<sup>2</sup> environ,
- n° 193 Création d'un parking public pour 5 467 m<sup>2</sup>,
- n° 261 Aménagement du carrefour entre le chemin de la Guiramande et la voie nouvelle pour 76 m<sup>2</sup> environ
- n° 266 Création d'un bassin de rétention pour 630 m<sup>2</sup>.

La SARL Les Jardins de Guiramande et la SCI Maréchal Foch ont transmis à la Ville d'Aix-en-Provence une promesse unilatérale de vente, en date du 2 novembre 2010, pour ces emprises qui définit les modalités suivantes :

- cession pour un montant de 20 000 € de l'emprise de 76 m<sup>2</sup> environ correspondant à l'emplacement réservé n° 261,
- cession à titre gratuit des emprises correspondant aux emplacements réservés n° 140, 157, 193 et 266

Cette promesse de vente est faite avec comme conditions :

- suspensive : que les permis de construire n° 13001 10 J 0209 et d'aménager n° 13001 10 J 0003 du 2 novembre 2010 soient expressément purgés,
- résolutoire : qu'au plus tard le 30 septembre 2011, la Ville d'Aix-en-Provence ai fait réaliser les travaux de raccordement aux eaux usées permettant la desserte du programme défini par le permis d'aménager n° 13001 10 J 0003 du 2 novembre 2010

Cette promesse devra être réalisée au plus tard le 15 mars 2011.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition des emprises des emplacements réservés n° 140, 157, 193, 261, et 266 situées sur la parcelle cadastrée section EW n° 47 auprès de la SARL Les Jardins de Guiramande et la SCI Maréchal Foch.
- **DIRE** que l'acquisition de l'emprise correspondant à l'emplacement réservé n° 261 se fera au prix de 20 000,00 € .
- **DIRE** que l'acquisition des emprises correspondant aux emplacements réservés n° 140, 157, 193 et 266 se fera à titre gratuit.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférant à ce dossier.
- **DIRE** que les crédits correspondants seront mis en place au budget de la Ville.

**2010.1325 - CHEMIN DE LA GUIRAMANDE - EMBLEMENTS RESERVES N°140, 157, 193, 261 ET 266 - ACQUISITION DES EMPRISES CORRESPONDANTES.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# LOCALISATION PARCELLE EW N° 47 – CHEMIN DE LA GUIRAMANDE

